

DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issu d'un lotissement
Loi MACRON

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. -- [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE CREULLY SUR SEULLES

LOTISSEMENT Le Grand Clos 1

DATE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS D'AMÉNAGER: 13 Mars 2024

N° DU PERMIS D'AMENAGER : 014 200 23 D0002

Tranche 1

Lot n°10

PARCELLE CADASTREE : SECTION ZH n°286p

SUPERFICIE DU LOT = 466 m² env.

SURFACE PLANCHER MAXIMALE AUTORISÉE = 230 m²

Dressé le 04/10/2024 , par GEOMAT, SELAS de Géomètres-Experts à CAEN

GEOMAT

Ghislain de BOIRY

SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS

au capital de 1 000 000 €

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN

Tél 02 31 53 39 00 - Fax 02 31 53 39 01

R.C.S. Rennes D 384 653 044

Bureau secondaire de Caen : Responsable Ghislain de BOIRY

37, rue des Compagnons - 14000 CAEN
Téléphone : 02 31 53 39 00 Télécopie : 02 31 53 39 01
E-mail: agence.caen@geomat.fr

SELAS de GEOMETRES EXPERTS au capital de 1 000 000 Euros - RCS Rennes 384 653 044

Département du Calvados

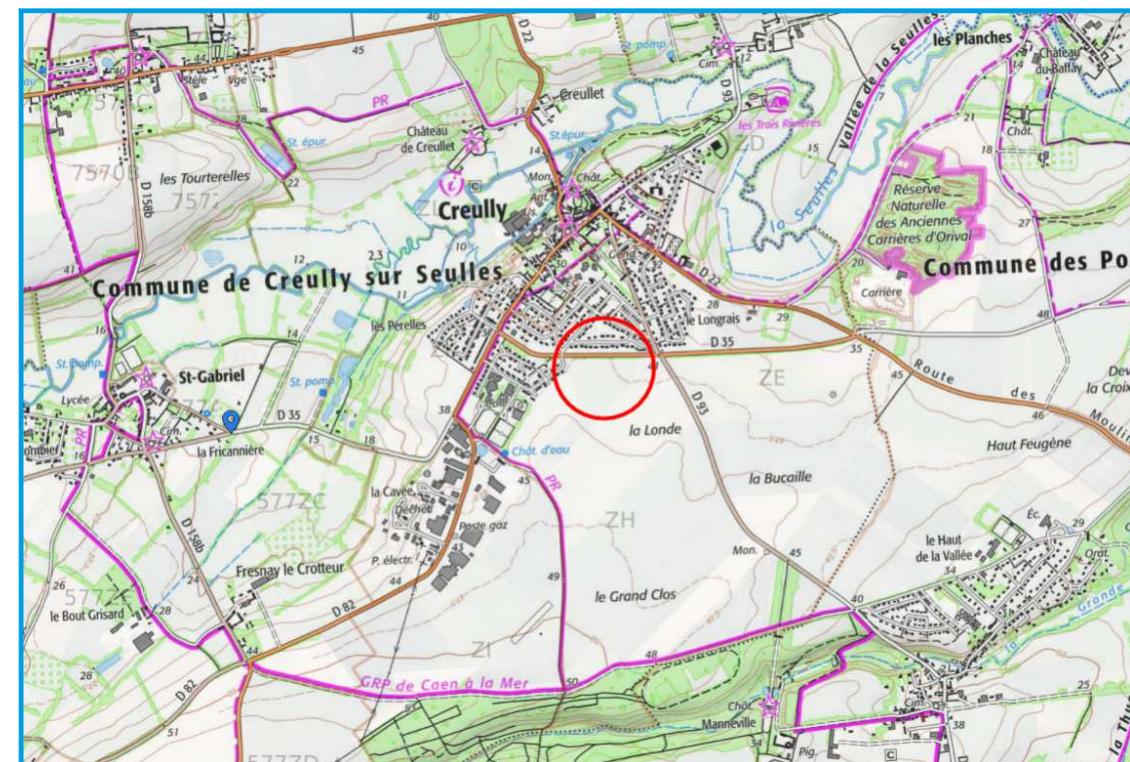


**COMMUNE DE
CREULLY SUR SEULLES**

**Lotissement
Le Grand Clos 1**

**Tranche 1
Lot n°10**

Plan de situation sans échelle



**Plan de
commercialisation**

Références cadastrales :

Section ZH n°286p

Superficie : 466 m² env.

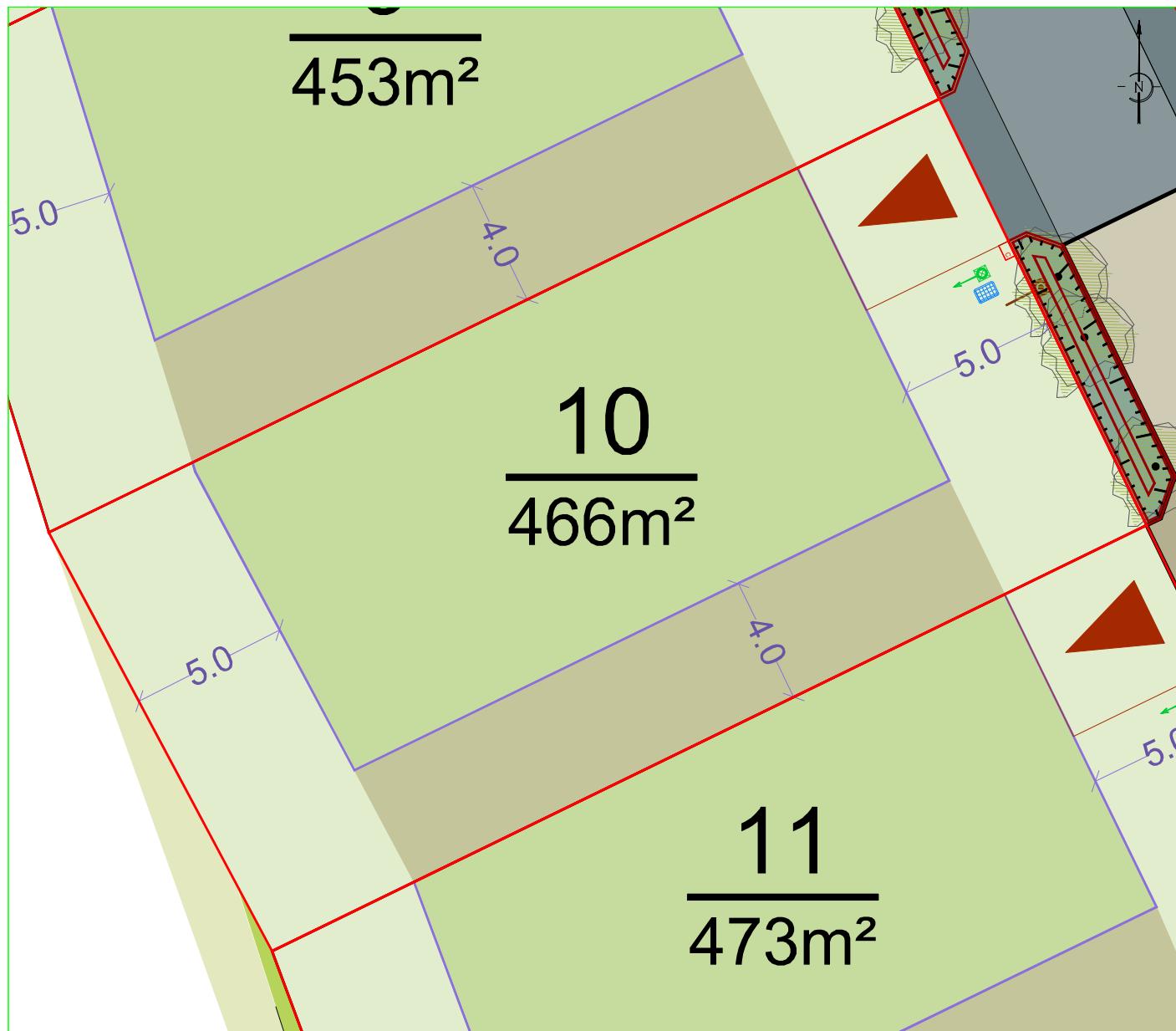


Dressé le 04/10/2024
par A.L

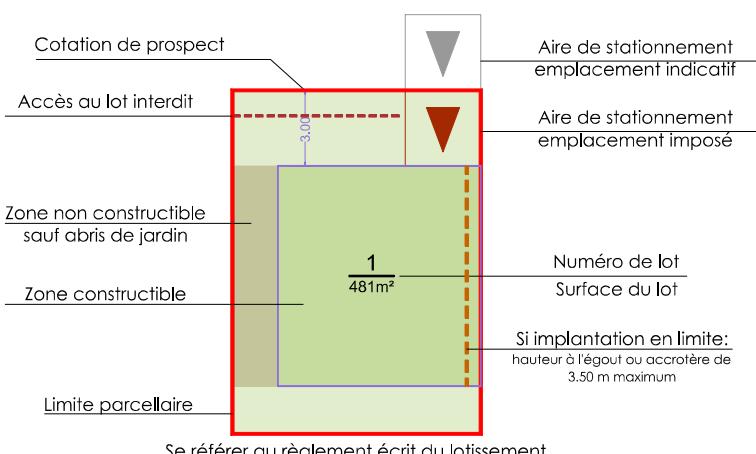
Planimétrie: système RGF 93 CC49
Altimétrie: système N.G.F IG.N 69

Réf. dossier : 2220054

PLAN DE COMPOSITION



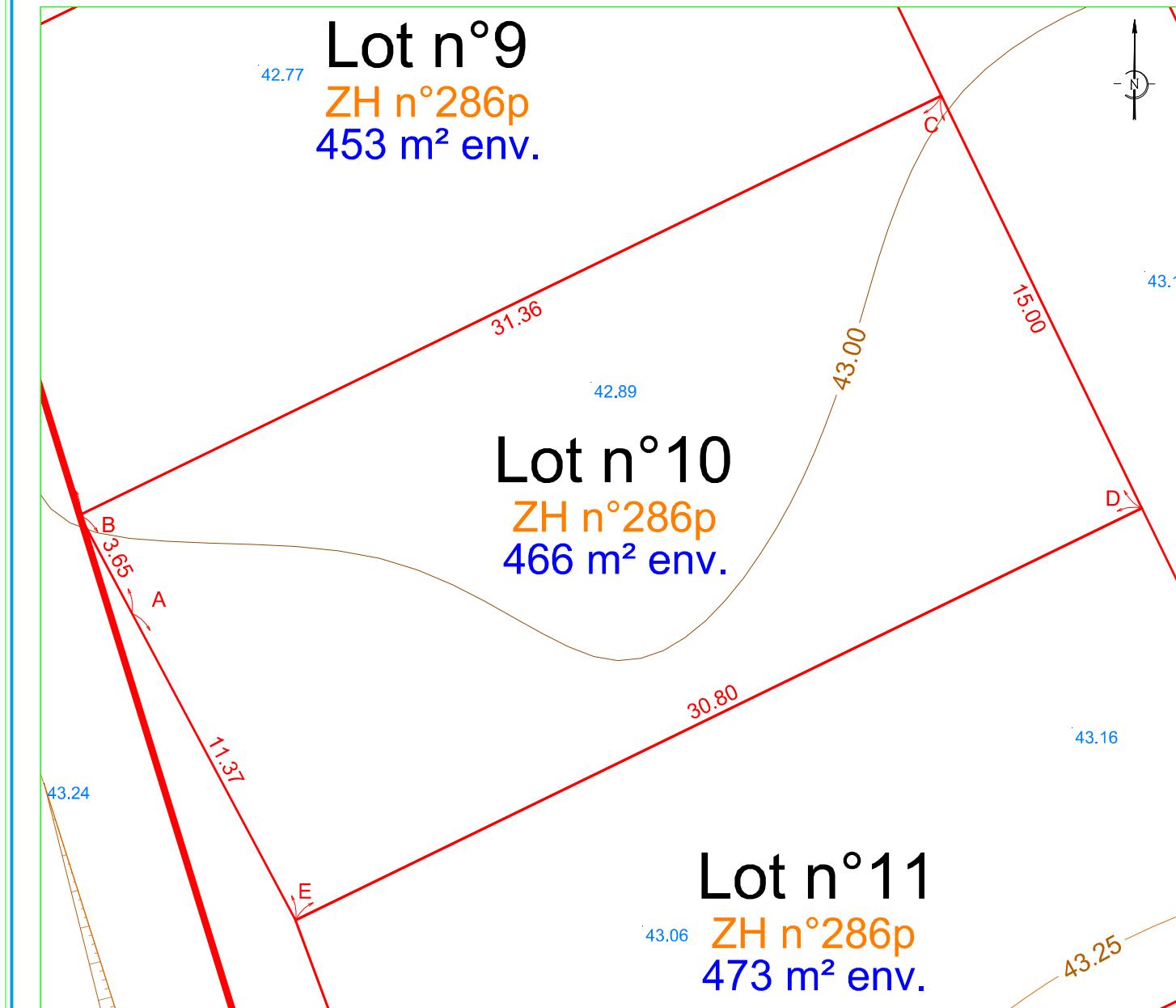
LEGENDE



- Branchement REMBT
 - Branchement CIBE
 - Branchement AEP
 - Branchement Eaux usées
 - Branchement Télécom
- L'emplacement des raccordements aux réseaux est indicatif.

les éléments indiqués sur cet extrait de plan de servitudes sont mentionnés uniquement à titre indicatif. Les contraintes et servitudes applicables à l'aménagement du terrain figurent dans les documents approuvés du permis et de ses éventuels modificatifs.

PLAN D'IMPLANTATION



Localisation du lot



82.44 Altitude terrain naturel avant travaux
31.51 Cotation
● Borne

Tableau périmetrique			
Sommet	X	Y	Distance
A	1442590.14	8236970.73	3.65
B	1442588.42	8236973.95	31.36
C	1442616.62	8236987.67	15.00
D	1442623.18	8236974.18	30.80
E	1442595.49	8236960.70	11.37
A	1442590.14	8236970.73	

Bureau secondaire de Caen : Responsable Ghislain de BOIRY